Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 062-246200364-20260512-ART_2026_266-AR

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

2026/266

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

Arrêté portant délégation de fonctions aux Vice-Présidents et Conseillers délégués de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin

Le Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L212-1,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 CGCT,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 CGCT,

Vu la délibération n°C100426_D3 du Conseil communautaire du 10 avril 2026 relative à la détermination du nombre de vice-présidents et autres membres du bureau,

Vu la délibération n°C100426_D4 du Conseil communautaire du 10 avril 2026 relative à l'élection des vice-présidents,

Vu la délibération n°C100426_D8 du Conseil communautaire du 10 avril 2026 portant délégation au Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Vu la délibération n°C100426_D10 du Conseil communautaire du 10 avril 2026 relative aux indemnités de fonction des élus locaux,

Vu l'arrêté 2026/265 du 12 mai 2026 portant délégation de fonctions et de signature qui ont été accordées par le Président à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, 3ème vice-président,

Considérant qu'il y a lieu de procéder aux délégations de fonctions et de signature à accorder aux vice-présidents par le Président pour permettre une bonne administration de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Considérant que dans ce cadre, il y a lieu d'accorder délégation de fonctions et de signature à **Monsieur André KUCHCINSKI**, 4ème vice-président,

ARRETE

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 062-246200364-20260512-ART_2026_266-AR

Article 1 : Délégation de fonctions et de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur **André KUCHCINSKI**, 4ème Vice-Président, pour les dossiers et questions suivantes :

Coopération intra-communautaire

Dans le champ de cette délégation, Monsieur **André KUCHCINSKI**, sera chargé de :

- la préparation et l'exécution des délibérations du Bureau et du Conseil,
- la signature des actes, en ce compris les courriers, les contrats, les décisions prises en application des articles L. 5211-9 et L 5211-10 du CGCT, à l'exception des actes de la commande publique et en lien avec les affaires juridiques,
- la certification du caractère exécutoire des actes correspondants,
- la représentation de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin dans les organismes ayant à connaître de ce type de questions.

Article 2 : Délégation de fonctions et de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur **André KUCHCINSKI**, 4ème Vice-Président, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Jean-Marie ALEXANDRE**, 3ème Vice-Président, pour les dossiers et questions suivantes :

⇒ Mandats de paiement, titres de recettes et documents comptables.

Dans le champ de cette délégation, Monsieur **André KUCHCINSKI** sera chargé :

- de signer les bordereaux récapitulant les mandats de paiement, de certifier le service fait des dépenses concernées et d'attester du caractère exécutoire des pièces justifiant les dépenses concernées,
- de signer les bordereaux récapitulant les titres de recettes, d'attester du caractère exécutoire des pièces justifiant les recettes concernées et de rendre exécutoires les titres de recettes qui y sont joints,
- de signer les documents comptables.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 062-246200364-20260512-ART_2026_266-AR

Article 3 : La signature par Monsieur **André KUCHCINSKI** des pièces et actes repris aux articles 1 et 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule suivante :

« Pour le Président et par délégation,
Le 4ème Vice-Président,

André KUCHCINSKI»

La présente délégation de signature vaut pour la signature manuscrite et électronique.

Article 4 : Madame La Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur de la Trésorerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Article 6 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Est certifié le caractère exécutoire du présent arrêté,

Le Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Sylvain ROBERT

Lens, le 12 mai 2026

Le Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Sylvain ROBERT